

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/19 A 20 H 00

L'an deux mil dix neuf, le quatre septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 30/08/19

Présents : Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Catherine AUGER – Daniel MOLLARD - Cédric VILLARD - Frédéric CALVAIRE - Pascal SERVAIS - François DEL LITTO- Ludovic VINCENT - Marc GAUTIER

Excusés : Fabienne BACCONNIER - Kevin O'ROURKE - Hélène MUSOLESI (pouvoir donné à Sylvène ALLARD) - Catherine VARVAT - Sylvène ALLARD (arrivée à 20 h 30)

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Quorum atteint (10 présents)

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 10/07/19.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE – Convention répartition dépenses d'investissement de la station d'épuration des buis avec la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet final de convention entre les deux communes concernant la répartition des dépenses d'investissement engagées pour la station d'épuration des Buis, station qui traite les eaux usées des deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Marc GAUTIER comme référent technique de la commune, conformément à l'article 4 de la convention ;
- **PREND NOTE** que cette convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2019 ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer la présente convention ;

Vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Arrivée de Mme Sylvène ALLARD

ADMINISTRATION GENERALE – AOC Bois de Chartreuse / Inscription de la commune en tant qu'opérateur de l'AOC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse (CIBC) a obtenu le 23 octobre 2018 la certification Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour les sapins et épicéas des massifs de la Chartreuse et de l'Épine, première AOC bois en France. Cette certification concerne les parcelles exploitées en futaie irrégulière et situées pour au moins une partie à une altitude de 600 m.

La forêt communale de Saint Pierre d'Entremont Isère répond à ces caractéristiques pour la plupart des parcelles forestières.

Considérant l'intérêt du label AOC pour la mise en valeur des spécificités des bois de la commune :

Il est proposé au Conseil Municipal qu'elle devienne "opérateur de l'AOC" en tant que "producteur propriétaire forestier", pour l'ensemble des parcelles situées à plus de 600 m d'altitude et ayant un boisement significatif en sapins et épicéas.

Il est proposé aussi au Conseil Municipal que, dans le cahier des ventes, les sapins et épicéas exploités issus de ces parcelles référencées pour la production de Bois de Chartreuse AOC au Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse soient identifiés avec la mention "Sapins pectinés-Epicéas issus de parcelles référencées pour la production de l'AOC Bois de Chartreuse".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la commune devienne opérateur de l'AOC pour toutes les parcelles répondants aux critères d'altitude et de gestion de futaie irrégulière ;
- **CHARGE M.** le Maire de signer la déclaration d'identification et de fournir tous les documents nécessaires pour que les forêts de la commune puissent être identifiées pour la production de "l'AOC Bois de Chartreuse" ;

Vote Pour : 12 (dont 1 pouvoir) Contre : 0 Abstentions : 0

INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux aménagements extérieurs ancienne mairie : M. le Maire rend compte du MAPA lancé dans le cadre de ces travaux. Il explique que c'est l'entreprise MCTP OFFREDI, dont le siège local est située à Saint Pierre d'Entremont Savoie, qui a fait la meilleure offre pour un montant total HT de 47 653.10 € HT.

PLUIH - OAP à Saint Philibert : M. le Maire rend compte des différents, avis, courriers et observations émises lors de l'enquête publique concernant ce projet et notamment de l'inquiétude des habitants concernant le nombre de logements prévus. Il est proposé de réduire la surface de l'OAP tout en conservant la partie Nord où la commune maîtrise le foncier, ce qui diminuera le nombre de logements prévus initialement (7 à 8 logements au lieu de 17).

Travaux d'enrochement aux Vassaux : M. le Maire informe les membres du conseil du montant des travaux à engager, soit 3 052.50 € HT.

DOSSIERS EN COURS

Adressage : Mme ALLARD rend compte de l'avancée du dossier. Une fois les derniers contrôles effectués par les élus concernant les noms des rues proposées pour chaque hameau, le dossier sera transmis à La Poste en charge de la réalisation du plan d'adressage. Il est rappelé que la mise en place des noms de rues doit être effectif d'ici la fin de l'année pour pouvoir bénéficier du raccordement à la fibre.

Travaux concernant la fibre : Les travaux avancent normalement sur les communes de Saint Pierre de Chartreuse et Saint Christophe sur Guiers et devraient commencer sur la commune début octobre. Les établissements publics devraient pouvoir bénéficier de la fibre dès 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire : M. CALVAIRE fait part des questions abordées à la rentrée scolaire, notamment le problème des enfants à inscrire mais qui ne sont pas vaccinés. Un courrier de l'Education Nationale à ce sujet devrait éclaircir prochainement ce point.

Fin de séance à 21 H 30.